



Nulon L80 Xtreme Performance Grease

Nulon Products

Chemwatch: 7020-90
Version Num: 7.1.1.1
Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) n ° 2015/830)

Code d'alerte du risque: 1

Date de révision: 02/07/2014
Date d'impression: 27/09/2015
date initiale: Pas Disponible
S.REACH.BEL.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| Nom du produit | Nulon L80 Xtreme Performance Grease |
| Synonymes | Pas Disponible |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--|---|
| Utilisations identifiées pertinentes : | Utilisation telle que définie par le fournisseur. |
| Utilisations déconseillées | Sans Objet |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom commercial de l'entreprise | Nulon Products |
| Adresse | 17 Yulong Close Moorebank 2170 NSW Australia |
| Téléphone | +61 2 9608 7800 |
| Fax | +61 2 9601 4700 |
| Site Internet | Pas Disponible |
| Courriel | msds@nulon.com.au |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| Association / Organisation | Pas Disponible |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | Pas Disponible |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | Pas Disponible |

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

N'est pas considéré comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n ° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport.

ESTIMATIONS DE RISQUE DE CHEMWATCH

| | Min | Max |
|------------------|-----|-----|
| Inflammabilité | 1 | |
| Toxicité | 0 | |
| Contact corporel | 0 | |
| Réactivité | 1 | |
| Chronique | 0 | |

0 = minimum
1 = Bas
2 = Modéré
3 = Haut
4 = Extrême

| | |
|---|--|
| Classification DSD | En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DPD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements |
| Classification DPD | Sans Objet |
| Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] | Sans Objet |

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|-----------------------------|------------|
| Éléments pour étiquette CLP | Sans Objet |
|-----------------------------|------------|

| | |
|-------------------------|------------|
| MENTION D'AVERTISSEMENT | SANS OBJET |
|-------------------------|------------|

Déclaration(s) sur les risques

Continued...

Nulon L80 Xtreme Performance Grease

Sans Objet

Déclaration(s) supplémentaires

| | |
|--------|---|
| EUH210 | Fiche de données de sécurité disponible sur demande |
|--------|---|

Déclarations de Sécurité: Prévention

Déclarations de Sécurité: Réponse

Déclarations de Sécurité: Stockage

Déclarations de Sécurité: Élimination

2.3. Autres dangers

| | |
|--|---|
| | Une exposition peut provoquer des effets irréversibles*. |
| | Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*. |
| | R64? |
| | L'ingestion peut provoquer des dommages sur la santé*. |

RECh - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

| 1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH | %[poids] | Nom | Classification selon la directive 67/548/EEC [DSD] | Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] |
|---|----------|---|--|---|
| 1.Not avail. 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | >60 | <u>mineral oil</u> | Sans Objet | Sans Objet |
| 1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | NotSpec. | (solvent refined) | Sans Objet | Sans Objet |
| 1.7620-77-1 2.215-599-6, 231-536-5 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | 5-10 | <u>12-hydroxystéarate-de-lithium</u> | R50 ^[1] | TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 1; H400 ^[1] |
| 1.9002-84-0 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | <5 | <u>politef</u> | Sans Objet | Sans Objet |
| 1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | <5 | tackyness additive - proprietary | Sans Objet | Sans Objet |
| 1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | <5 | antioxydant & corrosion inhibitor - proprietary | Sans Objet | Sans Objet |
| 1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | <5 | sulfurised oil | Sans Objet | Sans Objet |
| 1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | <1 | demulsifier - proprietary | Sans Objet | Sans Objet |
| 1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | <1 | dye - red | Sans Objet | Sans Objet |
| 1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | NotSpec. | NOTE: Manufacturer has supplied full ingredient | Sans Objet | Sans Objet |
| 1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | NotSpec. | information to allow CHEMWATCH assessment. | Sans Objet | Sans Objet |

Nulon L80 Xtreme Performance Grease

NOTE: Manufacturer has supplied full ingredient information to allow CHEMWATCH assessment.

Légende: 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|---|
| Général | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Suivre le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. ▶ Rechercher un avis médical. ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires. <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. <p>Si ce produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). ▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation. |
| Contact des yeux | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. |
| Contact avec la peau | <p>Si ce produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). ▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation. |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires. |
| Ingestion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Suivre le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. ▶ Rechercher un avis médical. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

- ▶ Une infection majeure et persistante de la peau sur plusieurs années peut générer des changements dysplasiques. Des problèmes de peau déjà présents peuvent s'aggraver suite à une exposition à ce produit.
- ▶ En général, une induction émésis n'est pas nécessaire s'il y a une haute viscosité et basse volatilité des produits, ce qui est le cas de la plupart des huiles et graisses.
- ▶ Une injection à haute pression accidentelle dans la peau devrait être suivie d'une éventuelle incision, irrigation et/ou débridement.

NOTE : Les blessures peuvent ne pas sembler graves au début mais après quelques heures, les tissus peuvent gonfler, décolorer et être extrêmement douloureux et se nécroser de manière extensive au niveau subcutané. Le produit peut pénétrer les tissus à une distance considérable.

Les effets cliniques d'une intoxication au lithium semblent être reliés à la durée d'exposition aussi bien qu'à son niveau.

- ▶ Le lithium produit un ralentissement généralisé de l'électroencéphalographie ; le vide anionique peut augmenter dans les cas sévères. Un vomissement (ou lavage si le patient est obnubilé ou a des convulsions) est indiqué pour des ingestions excédant 40 mg (Li)/Kg.
- ▶ Une overdose peut retarder l'absorption ; des mesures de décontamination peuvent être plus efficaces plusieurs heures après un purgatif.
- ▶ Le charbon est inutile. Aucune donnée clinique n'est disponible pour guider l'administration de purgatif.
- ▶ Une hémodialyse augmente significativement l'élimination de lithium, les indications pour une hémodialyse incluent les patients avec des niveaux sériques au-dessus de 4 mEq/L.
- ▶ Il n'y a pas d'antidote.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Mousse stable face à l'alcool.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (si la législation le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.

5.3. Conseils aux pompiers

Continued...

Nulon L80 Xtreme Performance Grease

| | |
|------------------------------------|--|
| Lutte Incendie | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. ▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. |
| Risque D'Incendie/Explosion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Combustible. ▶ Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. ▶ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). |

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|--|------------------|
| | Voir l'article 8 |
|--|------------------|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|-----------------|
| | Voir section 12 |
|--|-----------------|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-------------------------------|---|
| Eclaboussures Mineures | <p>Glissant quand éclaboussé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyer les éclaboussures immédiatement. ▶ Eviter les contacts avec les yeux et la peau. ▶ Porter des gants imperméables et des lunettes de sécurité. |
| Eclaboussures Majeures | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evacuez le personnel. ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. ▶ Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau. |

6.4. Référence à d'autres sections

| | |
|--|---|
| | Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.. |
|--|---|

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--|--|
| Manipulation Sure | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé. ▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux. |
| Protection anti- Feu et explosion | Voir Section 5 |
| Autres Données | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Stockez-le dans son récipient d'origine. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------------------|---|
| Container adapté | Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite. |
| Incompatibilité de Stockage | <p>Eviter une réaction avec des agents oxydants.</p> <p>PRECAUTION: de l'eau au contact avec du produit chauffé peut former de la mousse ou une explosion de vapeur d'eau avec des brûlures sévères possibles dues à une large diffusion de produit brûlant. Le débordement résultant des containers peut engendrer un incendie.</p> |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|--|-------------------------------|--------------------------------|----------|----------------|----------------|----------------|
| Limites d'exposition professionnelle (Belgique français) | mineral oil | Huiles minérales (brouillards) | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Limites d'exposition professionnelle (Belgique français) | 12-hydroxystéarate-de-lithium | Stéarates | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

LIMITES D'URGENCE


Continued...

Nulon L80 Xtreme Performance Grease

| Composant | Nom du produit | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|-----------|-----------------------------------|-----------|-----------|----------|
| politef | Polytetrafluoroethylene; (Teflon) | 0.3 mg/m3 | 3.3 mg/m3 | 20 mg/m3 |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|---|----------------|----------------|
| mineral oil | Pas Disponible | Pas Disponible |
| (solvent refined) | Pas Disponible | Pas Disponible |
| 12-hydroxystéarate-de-lithium | Pas Disponible | Pas Disponible |
| politef | Pas Disponible | Pas Disponible |
| tackyness additive - proprietary | Pas Disponible | Pas Disponible |
| antioxydant & corrosion inhibitor - proprietary | Pas Disponible | Pas Disponible |
| sulfurised oil | Pas Disponible | Pas Disponible |
| demulsifier - proprietary | Pas Disponible | Pas Disponible |
| dye - red | Pas Disponible | Pas Disponible |
| NOTE: Manufacturer has supplied full ingredient | Pas Disponible | Pas Disponible |
| information to allow CHEMWATCH assessment. | Pas Disponible | Pas Disponible |

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|---|---|
| 8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié | Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. |
| 8.2.2. Protection Individuelle |  |
| Protection des yeux/du visage. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. |
| Protection de la peau | Voir protection Main ci-dessous |
| Protection des mains / pieds | Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique. |
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous |
| Autres protections | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Tenue complète. ▶ Tablier en P.V.C. ▶ Crème protectrice. ▶ Crème nettoyante pour la peau. |
| Les risques thermiques | Pas Disponible |

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

"Forsberg Clothing Performance Index".

L(Le)s/effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

Nulon L80 Xtreme Performance Grease Pas Disponible

| Matériel | CPI |
|----------|-----|
| | |

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

| Facteur de protection | Respirateur à demi-masque | Masque respiratoire complet | Masque à adduction d'air |
|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| 10 x ES | A P1 conduit d'air* | - | A PAPR-P1 |
| 50 x ES | Conduit d'air** | A P2 | A PAPR-P2 |
| 100 x ES | - | A P3 | - |
| | | Conduit d'air* | - |
| 100+ x ES | - | Conduit d'air** | A PAPR-P3 |

- Pression négative sur demande ** - Débit continu

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | | |
|----------------------|-----------------|-------------------------------------|------|
| Aspect | Pas Disponible | | |
| État Physique | Colle non Slump | Densité relative (Water = 1) | 0.93 |

Continued...

Nulon L80 Xtreme Performance Grease

| | | | |
|---|----------------|--|----------------|
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | Sans Objet | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (°C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C) | Pas Disponible | Poids Moléculaire (g/mol) | Sans Objet |
| Point d'éclair (°C) | 240 (COC) | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Sans Objet | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatile (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| hydrosolubilité (g/L) | Immiscible | pH en solution (1%) | Sans Objet |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | VOC g/L | Pas Disponible |

9.2. Autres informations

| | |
|--|----------------|
| | Pas Disponible |
|--|----------------|

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---|
| 10.1.Réactivité | Voir section 7.2 |
| 10.2.Stabilité chimique | Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7.2 |
| 10.4. Conditions à éviter | Voir section 7.2 |
| 10.5. Matières incompatibles | Voir section 7.2 |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Voir section 5.3 |

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|----------------------|---|
| Inhalé | Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire après une inhalation (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, des effets négatifs systémiques ont été produit suite à l'exposition d'animaux par au moins une voie et la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel. Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées. Une inhalation de gouttelettes d'huile ou d'aérosol peut provoquer une sensation de gêne et une inflammation chimique au niveau des poumons. |
| Ingestion | Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu. |
| Contact avec la peau | A des températures supérieures à 400 deg. C, le polymère commence à se décomposer avec la réaction devenant de plus en plus rapide avec l'augmentation de la température. Les fumées des matériaux de combustion contiennent des PTFE qui irritent les voies respiratoires supérieures et peuvent être nuisibles si l'exposition est prolongée. Des PTFE sur-chauffés ou brûlés libèrent du fluorure d'hydrogène (un gaz corrosif et fortement irritant) et de faibles quantités de fluorure de carbonyle (fortement toxique). |
| Yeux | Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent). |
| Chronique | Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir, selon au moins une des Classes étudiées, des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles il n'existe toutefois que des données inappropriées pour faire une estimation satisfaisante. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. Les composés de lithium peuvent affecter le système nerveux et les muscles. Ceci peut provoquer des tremblements, une incoordination, des mouvements de raideurs et des réflexes vifs. |

| | | |
|-------------------------------------|----------------|-------------------------------|
| Nulon L80 Xtreme Performance Grease | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| mineral oil | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| 12-hydroxystéarate-de-lithium | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| politef | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Nil reported * [Manufacturer] |

Nulon L80 Xtreme Performance Grease

données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

| | |
|--------------------------------------|---|
| MINERAL OIL | Les données de toxicité et d'irritation pour les huiles minérales à base de pétrole dépendent des composants chimiques et varient en fonction de la composition et de la source du pétrole brut. Un risque faible, mais réel, de cancers de la peau, reliés à l'activité professionnelle, apparaît chez les travailleurs exposés durant de nombreuses années à une contamination cutanée constante par des huiles. Ce risque a été attribué à la présence de certains hydrocarbures aromatiques polycycliques (PAH) (symbolisé par le benz[a]pyrène). Les huiles de pétrole, qui sont raffinées/extraites par des solvants ou sévèrement hydrotraitées, contiennent de faibles concentrations des deux. |
| 12-HYDROXYSTÉARATE-DE-LITHIUM | Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature. Les sels d'acides gras d'une faible toxicité aiguë. Leur potentiel pour irriter la peau et les yeux varie en fonction de la longueur de la chaîne. Ils sont faiblement absorbés à travers la peau. |
| POLITEF | Les composés perfluorés sont des transporteurs de peroxyosome potentiels. Le produit peut produire une prolifération de peroxyosome. Les peroxyosomes sont des organites uniques, limités à membrane dans le cytoplasme et qui sont trouvés dans les cellules des animaux, des plantes, des champignons et des protozoaires. Les supports de prolifération incluent certaines drogues hypolipémiantes, des plastifiants d'ester phtaliques, des solvants industriels, des herbicides, les saveurs alimentaires, les antagonistes leucotriènes D4 et les hormones. |

| | | | |
|---|---|---------------------------|---|
| toxicité aiguë | ☒ | Cancérogénicité | ☒ |
| Irritation / corrosion | ☒ | reproducteur | ☒ |
| Lésions oculaires graves / irritation | ☒ | STOT - exposition unique | ☒ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ☒ | STOT - exposition répétée | ☒ |
| Mutagénéité | ☒ | risque d'aspiration | ☒ |

Légende:
✔ – Données nécessaires à la classification disponible
✘ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
☒ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le large éventail de mise en application veut dire que le lithium se rencontre dans de nombreux types de déchets. Le lithium déchargé dans les eaux usées ou jeté dans les décharges d'ordures peut se retrouver dans les eaux usées traitées et dans les lixiviats des décharges, du fait de sa grande solubilité dans l'eau. Comparée à la toxicité aquatique, la concentration de lithium dans les eaux usées traitées est approximativement 10 fois plus faible que le CSEO pour les poissons. Comparée aux critères de qualité pour les sols, la concentration dans la boue des eaux usées et le compost est approximativement d'un facteur 100 fois moins élevé. Le lithium semble ne pas montrer d'effets négatifs sur l'environnement à son niveau actuel et en fonction de son processus de dispersion.

12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: Air |
|-----------|----------------------|------------------|
| politef | HAUT | HAUT |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|-----------|-----------------------|
| politef | BAS (LogKOW = 1.2142) |

12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|-----------|-------------------|
| politef | BAS (KOC = 106.8) |

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| | P | B | T |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Des données disponibles | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Critères PBT remplies? | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Élimination du produit / emballage | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages. ▶ Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement. ▶ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé. ▶ Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé. |
| Options de traitement des déchets | Pas Disponible |

| | |
|--------------------------------------|----------------|
| Options d'élimination par les égouts | Pas Disponible |
|--------------------------------------|----------------|

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes nécessaires

| | |
|----------------|-------|
| Polluant marin | aucun |
|----------------|-------|

Transport par terre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|----------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Aucune donnée appropriée | |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | classe | Sans Objet |
| | Risque Secondaire | Sans Objet |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | quantité limitée | Sans Objet |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|---|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Aucune donnée appropriée | |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Sous-risque ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Code ERG | Sans Objet |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Instructions d'emballage pour cargo uniquement | Sans Objet |
| | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement | Sans Objet |
| | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers | Sans Objet |
| | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet |
| | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | Sans Objet |
| | Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet |

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|---|----------------------------|------------|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | Classe IMDG | Sans Objet |
| | IMDG Sous-risque | Sans Objet |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS | Sans Objet |
| | Dispositions particulières | Sans Objet |
| | Quantités limitées | Sans Objet |

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| | | |
|--|--------------------------|--|
| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Aucune donnée appropriée | |

Nulon L80 Xtreme Performance Grease

| | | |
|--|------------------------|------------|
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | Sans Objet | Sans Objet |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Code de classification | Sans Objet |
| | Quantités Limitées | Sans Objet |
| | Équipement requis | Sans Objet |
| | Feu cônes nombre | Sans Objet |

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

MINERAL OIL(NOT AVAIL.) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Limites d'exposition professionnelle (Belgique français)

12-HYDROXYSTÉARATE-DE-LITHIUM(7620-77-1) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)
Limites d'exposition professionnelle (Belgique français)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

POLITEF(9002-84-0) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

| Composant | Numéro CAS | Numéro index | ECHA Dossier |
|-------------|------------|----------------|----------------|
| mineral oil | Not avail. | Pas Disponible | Pas Disponible |

| l'harmonisation (C & L Inventaire) | Classe de danger et catégorie de code (s) | Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s) | Code de Hazard Statement (s) |
|------------------------------------|--|--|--|
| 1 | Asp. Tox. 1 | GHS08, Dgr | H304 |
| 2 | Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2, Eye Irrit. 2, Acute Tox. 4, Muta. 2, STOT SE 2, STOT RE 1, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1 | GHS08, Dgr, GHS09, Wng, GHS02 | H304, H411, H319, H332, H341, H371, H372, H226, H315, H317, H312, H302 |
| 1 | Asp. Tox. 1 | GHS08, Dgr | H304 |
| 2 | Asp. Tox. 1 | GHS08, Dgr | H304 |

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

| Composant | Numéro CAS | Numéro index | ECHA Dossier |
|-------------------------------|------------|----------------|----------------|
| 12-hydroxystéarate-de-lithium | 7620-77-1 | Pas Disponible | Pas Disponible |

| l'harmonisation (C & L Inventaire) | Classe de danger et catégorie de code (s) | Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s) | Code de Hazard Statement (s) |
|------------------------------------|---|--|------------------------------|
| 2 | Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3 | GHS07, Wng | H315, H319, H335 |

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

| Composant | Numéro CAS | Numéro index | ECHA Dossier |
|-----------|------------|----------------|----------------|
| politef | 9002-84-0 | Pas Disponible | Pas Disponible |

| l'harmonisation (C & L Inventaire) | Classe de danger et catégorie de code (s) | Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s) | Code de Hazard Statement (s) |
|------------------------------------|---|--|------------------------------|
| 2 | Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3 | GHS07, Wng | H319, H315, H335, H332 |

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

| Inventaire national | Statut |
|---------------------|---|
| Australia - AICS | N (mineral oil) |
| Canada - DSL | N (mineral oil) |
| Canada - NDSL | N (politef, mineral oil; 12-hydroxystéarate-de-lithium) |
| China - IECSC | N (mineral oil) |

Nulon L80 Xtreme Performance Grease

| | |
|-------------------------------|---|
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | N (politef; mineral oil) |
| Japan - ENCS | N (mineral oil) |
| Korea - KECI | N (mineral oil) |
| New Zealand - NZIoC | N (mineral oil) |
| Philippines - PICCS | N (mineral oil) |
| USA - TSCA | N (mineral oil) |
| Légende: | O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses) |

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Codes pleine de risques de texte et de danger

| | |
|-------------|---|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| R50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

autres informations

Eléments pour étiquette DSD / DPD

Sans Objet

Les déclarations de risque pertinent sont énumérés dans la section 2.1

| | |
|------------------------------|------------|
| Indications de danger | Sans Objet |
|------------------------------|------------|

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

| Nom | Numéro CAS |
|-------------------------------|----------------------|
| 12-hydroxystéarate-de-lithium | 1333-61-5, 7620-77-1 |

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

Une liste des références utilisées par le comité se trouve sur le site suivant: www.chemwatch.net

La fiche technique santé-sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)